



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 23 novembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, Information, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h50.

Étaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.2.2), Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'au 2.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 3.5), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 6.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'au 3.1), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.1) **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Claude PREIONI (jusqu'au 6.2) **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 2.2) **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 1.1.3) **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux** : M. Patrick CORNE (jusqu'au 5.4) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.4) **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 2.2) **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'au 5.2) **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.5) **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : **Besançon** : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUÏ, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISSON **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA

Secrétaire de séance : M. Yoran DELARUE

Procurations de vote :

Mandants : P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUÏ, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.1), F. GERDIL-DJAOUAT, M. LOYAT (à partir du 3.2), T. MORTON, Y. POUJET, K. ROCHDI, M. ZEHAF (à partir du 3.2), J. LOUISSON (jusqu'au 5.4), J.P. MICHAUD (à partir du 5.3).

Mandataires : D. SCHAUSS, D. DARD, C. MICHEL, L. CROIZIER (à partir du 7.1), J.S. LEUBA, F. PRESSE (à partir du 3.2), D. POISSENOT, P. CURIE, A.S. ANDRIANTAVY, A. GHEZALI (à partir du 3.2), P. CORNE (jusqu'au 5.4), J. BAVEREL (à partir du 5.3).

Délibération n°2015/002990

Rapport n°5.4 - Avenant de fin de gestion 2015 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé

Avenant de fin de gestion 2015 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Résumé :

La convention de délégation de compétence liée à la gestion des aides à la pierre de l'Etat et des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) signée en 2006 entre le l'Etat et le Grand Besançon a été renouvelée en 2010 pour la période 2010-2015. Conformément aux dispositions de cette convention, un avenant de fin de gestion est proposé à la signature du délégataire chaque année afin d'entériner définitivement les objectifs et dotations délégués au titre de l'année concernée.

I. Contexte

La convention de délégation de compétence actuelle couvre la période 2010-2015. Elle prolonge la convention de délégation initiale conclue entre l'État et le Grand Besançon en 2006, en application de la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004.

Dans ce cadre conventionnel, l'État délègue au Grand Besançon le pouvoir de décision en matière d'attribution des aides à la pierre (construction, acquisition, réhabilitation de logements locatifs publics et de foyers-logements) et de programmation des aides à l'amélioration de l'Agence Nationale de l'Habitat (adaptation et réhabilitation de logements occupés par leurs propriétaires, rénovation de logement locatifs conventionnés privés).

L'avenant de fin de gestion présenté dans ce rapport porte sur l'ajustement de la dotation déléguée par l'Anah au titre de l'année 2015. Il permettra au Grand Besançon de bénéficier d'une enveloppe complémentaire permettant de financer la réhabilitation de 38 logements supplémentaires dans le cadre du programme de lutte contre la précarité énergétique « Habiter Mieux » (propriétaires occupants modestes et très modestes).

II. Éléments constitutifs de l'avenant 2015

Les objectifs et les dotations initiales de chaque délégataire des aides de l'Etat et de l'Anah sont déterminés à l'échelle infrarégionale par un Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Lors de sa séance du 19 février, la CRHH a validé pour le territoire de délégation du Grand Besançon la dotation suivante :

- **1 127 296 € de crédits Anah, avec les objectifs suivants :**

Concernant les propriétaires occupants modestes et très modestes :

- 2 logements indignes,
- 2 logements très dégradés,
- 99 logements relevant de la lutte contre la précarité énergétique,
- 28 logements relevant de l'autonomie de la personne.

S'agissant des propriétaires bailleurs qui réhabilitent des logements locatifs à loyer maîtrisé, conventionnés à l'aide personnalisée au logement :

- 1 logement indigne,
- 3 logements très dégradés,
- 4 logements moyennement dégradés,
- 5 logements « énergie ».

- **285 040 € de crédits FART (Fonds d'aide à la Rénovation Thermique) permettant de financer les aides de solidarité écologique et les coûts d'assistance à maîtrise d'ouvrage.**

III. Ajustements validés au bénéfice du Grand Besançon

Dans le cadre des ajustements de programmation dans le parc privé, les besoins du territoire communautaire ont été exprimés lors du CRHH du 8 octobre 2015, dans la perspective d'obtenir une augmentation du montant des droits à engagements et des autorisations d'agrément correspondantes.

A l'issue des débats, le CRHH a validé l'octroi de la dotation complémentaire suivante :

- 223 528 € de crédits Anah, soit une augmentation de 19,83 % de la dotation initiale,
- 111 031 € de crédits FART, soit une augmentation de 38,95 % de la dotation initiale.

Corrélativement, les objectifs en matière de lutte contre la précarité énergétique des propriétaires-occupants modestes ont été relevés de 38 unités, passant d'un objectif initial de 99 logements à un objectif final de 137 logements.

Ce relèvement des objectifs permettra au Grand Besançon de soutenir dès la signature de l'avenant de nombreux projets en instance de financement auprès de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'avenant de fin de gestion 2015 à la convention pour la gestion des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs

Reçu le 02 DEC. 2015



Contrôle de légalité



Avenant de fin de gestion 2015 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET Président,

Et :

L'Agence nationale de l'habitat, représentée par Monsieur Raphaël BARTOLT, délégué de l'Anah dans le département,

Vu la convention Etat / Anah du 14 juillet 2010 relative au programme « Rénovation thermique des logements privés »

Vu le décret n°2014-1740 du 29 décembre 2014 relatif au règlement des aides du Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART)

Vu la convention de délégation de compétence conclue en application de l'article L.301-5-1 ou de l'article L.301-5-2 du Code de la construction et de l'habitation en date du 21 septembre 2010

Vu la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Anah en date du 21 septembre 2010

Vu l'avenant pour l'année 2015 à la convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à l'habitat privé en date du 8 juin 2015

Vu l'avis du bureau du comité régional de l'habitat et de l'hébergement en date du 8 octobre 2015 relatif aux ajustements de la répartition des crédits de l'Anah au titre de l'année 2015

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de l'avenant

Cet avenant porte sur l'ajustement des dotations attribuées à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour l'amélioration des logements du parc privé, ainsi qu'aux compléments d'autorisations d'engagement pour les prestations d'ingénierie et les crédits du programme « Habiter Mieux ».

Article 2 - Nouvelles modalités financières pour 2015

Article 2.1 - Autorisations d'engagement mis à disposition du délégataire

La dotation définitive des droits à engagement est de 1 350 824 €, soit une augmentation de 223 528 € par rapport à la dotation initiale de 1 127 296 €.

Article 2.2 - Crédits du Programme « Habiter Mieux »

Au titre du Fonds d'aide à la rénovation thermique, le montant des droits à engagement est fixé à 396 071 €, pour un objectif de 137 logements (au lieu de 285 040 € en dotation initiale).

Fait à Besançon, le

Le Préfet du Doubs,
délégué de l'agence dans le Département,

Raphaël BARTOLT

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET